

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

Ensemble PV 584
du 8 décembre 2022



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 6 décembre 2022

Procès-Verbal N° 584

TRESORERIE DISTRICT

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 3 et 4 décembre 2022

VEZERONCE HUERT 2	D2
ABBAYE 2	D5
QUATRE MONTAGNES	D5
BOURGOIN ASP 2	D5
VALLEE DE L'HIEN 3	D5
EYBENS 22	U20D1
UNIFOOT	U20D2
ENT FOOT ETANGS	FEMA8D2
ST GEORGES COMMIERS	U15D2
CS BELLEY	FEMU15A8D2

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

FOOT A8

Amende 32 €

Du 2 et 3 décembre 2022

BATIE MONTGASCON	CHFESTU13
USVO 5	CHFESTU13
MONSTIER	CPVETA8GRE
ST SIMEON BRESSIEUX	CPVETA8NI
BIZONNES	CPVETA8NI

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 3 et 4 décembre 2022

Voir PV 584 de la Commission FMI

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 12 novembre 2022

UNIFOOT	U13D2
UNIFOOT 2	U13D4
VALLEE DE L'HIEN 2	U13D4

Du 26 novembre 2022

CROSSEY	U13D3
PAYS VOIRONNAIS	U13D3

NON SAISIE DE RESULTATS

FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 30 novembre au 3 décembre 2022

ST GEORGES COMMIERS 2	SA8ENTD1
GONCELIN 1	CHFESTU13
GONCELIN 2	CHFESTU13
UO Portugal 2	CIU13
VILLENEUVE	SA8ENTD1
FUTSALL DES GEANTS 2	FUTD1

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr

REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 6 decembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°584

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e) s : MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, BLANC Aline, BRAULT Annie, SCARPA Vincent.

Excusé(e)s : VAILLANT Franck, EL RHAFFARI Reda, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier, PION Christophe, REMLI Amar, BONNARD Christophe, FERNANDES Carlos, RACLET Chrystelle

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

.....

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

DOMARIN : Appel disciplinaire

LATIRIS Jamal : Courrier informant de son absence programmée à l'audition du mardi 20 décembre 2022.

CASSOLARD PASSAGEOIS : Appel disciplinaire

NYEBE Rossi : Appel disciplinaire

ST MARCELLIN : Appel disciplinaire

U.S.V.O : lu et noté. Ne concerne pas la commission dans l'immédiat.

NYEBE Rossi : courrier pour retrait appel disciplinaire avant ouverture du dossier

DESSINGES Paul : courrier transmis à la commission concernée

VIRIEU VALONDRAS : Appel disciplinaire

MODIFICATION CONVOCATION

Dossier 22-23-013D : Senior, D3, poule B, RO-CLAIX / LA MURETTE 2, Match du 18/09/2022

En raison de différentes indisponibilités des parties convoquées, l'audition qui devait se dérouler le mardi 20 décembre 2022 à 19h15, est reportée au mardi 10 janvier 2023 à 18h30. La liste des personnes convoquées est inchangée.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier 22-23-015D : U20, D1, poule unique, GROUPEMENT VEZERONCE-HUERT DOLOMIEU / DOMARIN, Match du 12/11/2022

Appel du club de **DOMARIN** en date du mardi 29 novembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier n°22/09/10, lors de sa réunion du mardi 22 novembre 2022, parues au PV n° 582, du jeudi 24 novembre 2022

Appel portant sur : « suite à la parution du PV N°582 du 22 novembre, nous souhaitons faire appel dans le dossier N°22/09/10 mettant en cause l'éducateur et les supporters de l'AS DOMARIN »

L'audition aura lieu le mardi 20 décembre 2022 à 19h15. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier 22-23-016D : Senior, D4, poule D, VALLEE DE L'HIEU 2 / CASSOLARD PASSAGEOIS, Match du 20/11/2022

Appel du club de **CASSOLARD PASSAGEOIS** en date du jeudi 1^{er} décembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier n°22/10/08, lors de sa réunion du mardi 29 novembre 2022, notifiées au club le mercredi 30 novembre 2022, parues au PV n° 583, du jeudi 1^{er} décembre 2022

Appel portant sur : « Je vous en envoie ce mail pour faire appel de la suspension de l'un de nos joueurs »

L'audition aura lieu le mardi 10 janvier 2023 à 19h15. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier 22-23-017D : U17, D1, poule unique, ST MARCELLIN / FC2A, Match du 15/10/2022

Appel du club de **ST MARCELLIN** en date du vendredi 2 décembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier n°22/05/11, lors de sa réunion du mardi 29 novembre 2022, notifiées au club le mercredi 30 novembre 2022, parues au PV n° 583, du jeudi 1^{er} décembre 2022

Appel portant sur : « suite à l'annonce de notre sanction financière de 100 euros lors du match de nos U17 D1 contre FC 2A du 15/10/2022. Voici ci-dessous le message de notre président pour votre commission de discipline dont nous faisons appel ce jour. »

L'audition aura lieu le mardi 17 janvier 2023 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier 22-23-018D : Senior, D4, poule C, FARAMANS 2 / VIRIEU VALONDRAS, Match du 20/11/2022

Appel du club de **VIRIEU VALONDRAS** en date du lundi 5 décembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier n°22/10/09, lors de sa réunion du mardi 29 novembre 2022, parues au PV n° 583, du jeudi 1^{er} décembre 2022

Appel portant sur : « Nous faisons appel de la décision de la commission de discipline du 29/11/22, PV n°583 sur une sanction d'un de nos joueurs décision de 3 matchs fermes + automatique. Sanction que nous trouvons excessive»

L'audition aura lieu le mardi 17 janvier 2023 à 19h15. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

NOTIFICATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 22-23-004R : club de CORBELIN, statuts de l'arbitrage.

Appel du club de **CORBELIN** en date du jeudi 6 octobre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des statuts de l'arbitrage, lors de sa réunion du vendredi 30 septembre 2022, parues au PV n° 575, du jeudi 6 octobre 2022.

Appel portant sur : « La date de prise d'effet de la modification de la réglementation concernant le texte fédéral sur le statut de l'arbitrage n'est pas la bonne ».

La commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 29 novembre 2022 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

MONTMAYEUR Marc– Président de séance, BLANC Aline - secrétaire de séance,
MAZZOLENI Laurent, FERNANDES Carlos - représentant des arbitres, BRAULT Annie -, EL

RHAFFARI Reda, SCARPA Vincent, VAILLANT Franck. Excusé(e)s : TRUWANT Thierry, BONNARD Christophe, RACLET Chrystelle.

Excusés : REMLI Amar, PION Christophe, FRANZIN Didier.

En présence de,

Pour le club de CORBELIN :

M. BERNACHOT Sylvain, licence n° 2510786858, vice-président, régulièrement convoqué

Pour la COMMISSION DEPARTEMENTALE DES STATUTS DE L'ARBITRAGE DU D.I.F

M. VACHETTA Michel, licence n° 2543017673, Président, régulièrement convoqué

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

L'appelant ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant les déclarations du représentant du club de Corbelin expliquant les motivations de leur appel, à savoir la contestation de la date prise en compte pour la mise en vigueur du nouveau délai d'indépendance des arbitres changeant de club.

Considérant les déclarations du Président de la commission statut de l'Arbitrage, expliquant la décision de la commission le 30/09/2022, parue au P.V n°575, paru le jeudi 6 octobre 2022, prenant comme date d'application le 14/06/2022.

Considérant la précision parue au P.V du conseil de ligue de la LAURAFoot du 17 septembre 2022, publié le 07 novembre 2022 sur l'application qu'il y a lieu de faire sur cette modification du Statut de l'arbitrage, à savoir utiliser comme date de référence la réunion de la commission du Statut de l'arbitrage des Districts d'appartenance des clubs.

Considérant que la réunion de la dite commission a eu lieu le 28 juin 2022,

Considérant que Mr REAL Fabien a démissionné de son club le 23 juin 2022

Par conséquent il résulte de la commission :

- Que ces éléments n'étaient pas connus de la commission départementale des statuts de l'arbitrage lors de sa décision
- Que ces éléments sont de nature à modifier la décision de la Commission départementale des statuts de l'arbitrage

PAR CES MOTIFS, la commission d'Appel **INFIRME** la décision de la commission des statuts de l'arbitrage en première instance, lors de sa réunion du vendredi 30 septembre 2022, parues au PV n° 575, du jeudi 6 octobre 2022. à savoir :

Mr REAL Fabien : Vous avez démissionné du club de Villefontaine. La date de la saisie de la licence est le 23 Juin 2022, vous êtes indépendant pour les saisons 2022/2023 & 2023/2024 & 2024/2025 & 2025/2026.

Pour dire

Mr REAL Fabien : Vous avez démissionné du club de Villefontaine. La date de la saisie de la licence est le 23 Juin 2022, vous êtes indépendant pour les saisons 2022/2023 & 2023/2024.

En outre,

Les frais de la procédure d'appel de 98 euros restent à la charge du District de l'Isère de football.

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Pour cette audition le Président de séance

Pour cette audition la secrétaire de séance

Marc MONTMAYEUR

BLANC Aline

Pour le P.V

Pour le P.V la secrétaire de séance

Marc MONTMAYEUR

Aline BLANC



COMMISSION ARBITRES

MARDI 6 DECEMBRE 2022 à 18h30

Procès-Verbal N°584

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, CHARLES Jacques

Excusés : LALO Aboubakar, THEVENIN Cyril

NOTE AUX ARBITRES

Le corrigé du questionnaire du stage annuel est diffusé sur le site du District.

CAP LIGUE

Date de la Formation 14 janvier 2023 (à Tola-Vologe – LAURAFoot)

Candidature Cap-Ligue :

- **SENIORS** : DOUSSON Thomas – YUKSEL Ferdinand - AKSOY Emre
- **JEUNES ARBITRES** : HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana – PEREZ Thomas

La formation Cap Ligue sera assurée par Anthony GRUFFAZ

DATES FORMATIONS INITIALES ARBITRES

- **Formation Administrative et FMI le 10/12/2022** pour les candidats reçus à l'examen de la formation qui a eu lieu les 19, 26/11 et 03/12/2022
Lieu : District Isère Sassenage.
- **PROCHAINE FIA les 14, 21, 28 /01/2023** à Bourgoin-Jallieu (Stade Chantreine) de 8h30 à 17h30
- **FMI et Formation Administrative le 04/02/2022** au District à Sassenage de 8h-12h.
- **Inscriptions** : <https://isere.fff.fr/simple/formation-initiale-arbitre-inscrivez-vous/>

OBSERVATIONS (rappel)

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

TUTORATS

A l'issue de la dernière FIA, il y a eu 16 nouveaux arbitres (Jeunes) qui doivent avoir un tuteur pour leur démarrage dans l'arbitrage. Les arbitres D1,D2,vont être contactés par mail pour tutorer les nouveaux arrivants merci de répondre Au responsable du tutorat.. Vous aurez l'obligation de faire 4 tutorats pour le défraiement.

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en ampliation)

Candidatures reçues. Transmis au responsable

- ARAUJO DA SILVA Manuel : Candidature transmise au responsable.
- BRUNEL Emilien : Candidature refusée (Arbitre Stagiaire).

Tutorats reçu :

- DOUSSON Thomas sur BENHOULA Badis – 2/4
- BESSAOUD Amar sur GRANJON DELAIRE Maxime 2/4
- BEN EL HADJ SALEM Zyed Sur MUSTAFA Ahmad 1/4
- BRIOUA Mourad Sur NASRI Deenha 2/4
- THEVENIN Cyril sur MICHALLAT Baptiste 4/4

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer 2 observations sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS <ul style="list-style-type: none">• D3-D4- D5 –• U18 R1AA,• U18 R2–• U16 R2,• U15 R1,• U15 R2,• U14 R1,• U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none">• R1F, R2F,• U18 R1F, R2F,• U18 F à 11 interdistricts,• U19F National AA	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com

THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

COURRIERS CLUBS

CORBELIN: Absence Arbitre match U17 D2 ph 2 REVENTIN –CORBELIN l'arbitre était indisponible.

COURRIERS ARBITRES

MAREY ARNAUD : une réponse vous a été faite par le Président du district

FERNANDES Carlos ; Indisponible jusqu'à nouvel ordre : La CDA vous souhaite un prompt rétablissement.

NYEBE Rossi : Lu et Noté

MILED Fayçal Merci de ton retour

BRUNEL Elimien : réponse faite par mail .

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 6 Décembre 2022 à 18h

Procès-Verbal N°584

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed

.....
PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25
DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :
E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.
Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

NOUVEAUTE : L'OBSERVATEUR ANONYME

Le district de l'Isère et la commission de délégation ont décidé de mettre en application **L'article 51 des règlements généraux** qui prévoit la possibilité de faire superviser des matchs par un observateur anonyme.

Cet observateur (membre du comité de direction, membre de commission, délégué officiel, membres recrutés par la commission de délégation, etc...) sera désigné sur un match en simple spectateur.

Son rôle sera d'observer l'organisation, le match, la fin de celui-ci et de faire un rapport à la commission de délégation.

Il n'interviendra en aucun cas s'il y avait des problèmes en tout genre (petit et grand). Une fois son rapport transmis, la commission de délégation le fera suivre aux commissions concernées si besoin.

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.
Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

MODIFICATION DU WEEK END DU 3 ET 4 DECEMBRE 2022				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U17 D3 PH2 POULE F	LCA FOOT	NIVOLAS 2	MORE CLAUDE	FRAIS AU CLUB DE LCA FOOT
U17 D3 PH2 POULE F	GP VEZERONCE DOLOMIEU	CESSIEU	DURAND NICOLAS	FRAIS AU CLUB DE GP VEZERONCE

WEEK END DU 10 ET 11 DECEMBRE 2022				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U20 D2	GP BALMES LAUZES	CROLLES	DIASPARRA GUILLAUME	FRAIS AU DEUX CLUBS
SENIORS D2 POULE A	ASIEG	DOLOMIEU	MORE CLAUDE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE B	UO PORTUGAL	ISLE D'ABEAU	AVETTAND NICOUD JULIEN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE C	GIERES 2	NOYAREY	AHMED HEZAM ZINE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE A	TURCS GRENOBLE	DEUX ROCHERS	SOUDANI HAMID	FRAIS AU CLUB DEUX ROCHERS
SENIORS D3 POULE D	ST QUENTIN FALLAVIER	FARAMANS	VELOSO JOSE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D3 POULE D	EYZIN ST SORLIN	BEAUVOIR	EL RAFFARI REDA	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D5 POULE A	UO PORTUGAL2	FC SUD ISERE 2	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB SUD ISERE
SENIORS D5 POULE D	LES AVENIERES 2	ASCOL 38 2	MALLET MARC	FRAIS AU CLUB ASCOL 38



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 06 Décembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 584

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; M Montmayer
Excusés : J.P Bert ;
Absents

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

EYBENS ; SEYSSINS

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

SAINT PAUL DE VARCES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Juin 2023

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

U.S LA MURETTE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

ISLE D'ABEAU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

U.S BEAUVOIR ROYAS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES; FORMAFOOT ;

FONTAINE ;PAYS D'ALLEVARD ;USVO

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 584 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues et validées

Artas ; Ascol ; Asieg ; Balmes.NI ; Batie Montgascon ; Beaucroissant ; Beauvoir ; Bouchage. Passins ; Boubre ; Bouvesse ; Cassolard ; Cessieu ; Chabons ; Charvieu ; Chirens ; Claix ; Collines ; Corbelin ; Crémieu ; Crolles ; CVL ; Deux.Rochers ; Domène ; ECBF ; Estrablin ; Eyzin.St Sorlin ; Faramans ; Goncelin ; Jarrie.Champ ; La.Batie.Divisin ; La.Cote St.André ; La.Murette ; La.Sure ; Lauzes ; LCA.Foot.38 ; Liers ; Manival ; Miribel ; Mos3r ; ND.de Mesage ; Oyeu ; Pays.Voironnais ; Poisat ; Pont.de Claix ; Rives ; Ro.Claix ; Ruy.Montceau ; Sassenage ; Seyssinet ; Seyssins ; St André le Gaz ; St Cassien ; St Etienne de Crossey ; St Geoires en Valdaine ; St Georges de Commiers ; St Hilaire de la Cote ; St.Joseph.de.Rivière ; St.Lattier ; St.Marcellin ; St.Martin.d'Herès ; St.Martin.d'Uriage ; St.Paul.de.Varces ; St.Simeon de.Bressieux ; Sud.Isère ; Tignieu ; Tour St Clair ; Tullins ; Tunisiens SMH ; Turcs.de.Grenoble ; Unifoot ; Vallée.de.la.Gresse ; Vallée.du.Guiers ; Varèze ; VerSau ; Velanne ; Vezeronce ; Villefontaine ; Vinay ; Virieu Valondras ; Vourey sport

Listes reçues mais non validées

Pierre Chatel ; le Versoud

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 6 Décembre 2022

Procès-verbal n° 584

Président : Jacques Issartel

Présents : Gerard Bouat , Thierry Truwant

Excusés :

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Rappel comme chaque saison :

merci dans votre correspondance d'indiquer votre **C.N.P**

Catégorie Niveau et Poule

Merci

Courriers : COLLINES, G A P S, MOIRANS, GT NIVOLAS T ST C, JEREMY HUGONNARD ROCHE, G F 38 , MISTRAL, CREMIEU, CESSIEU, ST QUENTIN FALAVIER, FF ECHIROLLES, GT A C N D , CHOMERAC, DOMENE, VAREZE, BEAUREPAIRE, SPORT PLANIFICATION, VER SAU, ENTENTE FOOT ETANGS, CROLLES, LIERS, G A P S, PIERRELATTE, SEYSSINS

Rappel utilisation Tablette FMI

En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet !

**TOUS LES MAILS EMANANT D'UNE BOITE NON OFFICIELLE NE SONT PLUS PRIS EN
COMPTE PAR LA COMMISSION FEMININE
DE MEME LES MAILS ENVOYES A LA COMMISSION SPORTIVE
NE SONT PLUS TRAITES**

La journée de la Femme aura lieu le 12 Mars à GIERES

Opération » TOUTES FOOT » information est disponible sur le site

CHALLENGE U 13F POINT SUR LES ENGAGEMENTS

Rappel date de clôture des inscriptions : 9 Janvier 2023

A ce jour seuls les clubs suivants se sont engagés :

GT NIVOLAS T S C 1 et 2, G U C, VALLEE DE L'HIEN, CROLLES, MOIRANS,
VEZERONCE HUERT, EYBENS, G F38.

FUTSAL

2 plateaux seront organisés pour les catégories U8/ U9 et U10/ U11

A MOIRANS le 7 Janvier 2023

Date limite d'engagement 18 Décembre

A LA MURE le 21 Janvier 203

Date limite d'engagement le 8 Janvier

S'inscrire auprès de la Commission Féminine

CHAMPIONNAT A 11 D 2

Poule Haute

J1 du 11 Décembre

DOMENE - VAREZE 14 h 30

Poule Basse

J1 du 11 Décembre

GT DAUPHINE 2 - F C 2A 10 h à Creys Mépieu

CHAMPIONNAT SENIORS A 8

J 4

D 1 du 11 Décembre

LIERS - MISTRAL

Match inversé 10 h Vaucanson

ESTRABLIN – VER SAU

Match inversé 10 h à St Sauveur

D2 Poule B

J 4 du 11 Décembre

CREMIEU – LAUZES

Match inversé aura lieu à Lauzes

CHAMPIONNAT U 18 A 8

D 1

J 3 du 10 Décembre

G A P S – BEAUREPAIRE 14h Pont de Beauvoisin synthétique

CHAMPIONNAT U 18 A 11

La 1^e et 2^e phase seront additionnées pour définir le classement.

CHAMPIONNAT U 15

D 2

Poule A

CROLLES 2 - LA ROCHETTE

Manque accord de LA ROCHETTE

Si vous avez des problèmes de terrain, vous pouvez inverser le match

Poule B

J3

UGINE – ENT DRUMETTAZ

Match inversé en attente des mails des 2 clubs

Jacques Issartel

Président

06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 06 décembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 584

Président : M. Mallet
Présents : M Montmayeur ; JM Boulord

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matches des 26 et 27/11/2022)

Seniors D5 : Usvo Grenoble 2

Femines U18F A 1 inter District Pierrelatte Fc 540 1 et Rhône Crussol 07 1

Femines U18F A8 D1 : Fc La Rochette 1

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 06 décembre 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 584

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

52. ASPTT 2 ST : noté (additif correspondant).

53. Champagnier Brié 2 : noté (match vs Tunisiens SMH 2). Accords clubs et CFSE pour report. Le match est reporté au jeudi 15/12/2022.

54. Ville de Grenoble : noté (informations terrains).

55. Biliou 2 vs Saint-Georges-de-Commiers 2 : noté (lundi 05/12/2022 à Bachelard).

56. Villard-Bonnot Grésivaudan 2 : noté (match vs Vallée de la Gresse 4). Accords clubs et CFSE pour report. Le match est reporté au lundi 19/12/2022.

57. Goncelin : noté (matches en retard).

58. Fasson : noté (points). Dossier en cours.

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2022/11/Correspondants-2022-2023-au-15-11-2022.pdf>

Liste des correspondants : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2022-2023 au 15-11-2022).

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

NOTE AUX CLUBS

Additif Correspondant ASPTT 2 ST : Francis BOGEAT, 07.67.57.60.01.

COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8

Matches en retard, matches à jouer semaine du 19-23/12/2022 ou du 09-12/01/2023 (si match joué, merci d'envoyer la FM au DIF).

T01. ASPTT 2 ST – Villeneuve.

T02. Ver Sau 3 – Tunisiens SMH 2.

T02. Champagnier Brié 2 – Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

Matches à jouer semaine du 12 au 15/12/2022.

T03. Villeneuve (D1) – Saint-Martin d'Uriage (D1).

T03. Tunisiens SMH 2 (D2) – Métropolitains (D1).

T03. Saint-Paul-de-Varces 2 (D2) – Ver Sau 3 (D2).

T03. Rachais 2 (D1) – Rachais 3 (D2).

T03. Saint-Georges-de-Commiers (D1) – CEA Grenoble (D2).

T03. Fontaine Les Îles (D2) – Billieu 2 (D1).

T03. Deux Rochers 4 (D2) – Vallée de la Gresse 3 (D2).

T03. Vallée de la Gresse 4 (D2) – Champagnier Brié 2 (D2).

T03. Eybens 2 (D1) – Saint-Martin d'Hères (D1).

T03. Goncelin (D2) – ASPTT 2 ST (D2).

T03. ASPTT 1 La Poste (D2) – Fasson (D1).

T03. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 (D2) – Villard-Bonnot Grésivaudan 2 (D2).

T03. Jarrie-Champ (D1) – Poisat (D2).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1

Match à jouer jeudi 15/12/2022.

RJ04. Fasson – Eybens 2.

Match à jouer semaine du 19 au 22/12/2022 (si terrain à disposition).

RJ02. Fasson – Saint-Martin d'Uriage.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2

Match à jouer jeudi 15/12/2022.

Poule B, RJ05. Tunisiens SMH 2 – Champagnier Brié 2.

Match à jouer lundi 19/12/2022.

Poule A, RJ06. Vallée de la Gresse 4 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

Poule B, RJ02. Goncelin – Vallée de la Gresse 3.

Match à jouer lundi 09/01/2023.

Poule B, RJ04. Saint-Paul-de-Varces 2 – ASPTT 1 La Poste.

MATCHES EN RETARD

Liste des matches en retard (ou résultats non parvenus)

La CFSE demande aux clubs de retourner les FM des matches joués si dans la liste.

Rappel : en prévenant la CFSE, les clubs (surtout pour les équipes de D2) disposent des semaines 19-22/12/2022, 26-29/12/2022, 02-05/01/2023 et 09-12/01/2023 pour jouer (reprise le 16-19/01/2023).

D1, J01. Villeneuve – Fasson.

D1, J02. Fasson – Saint-Martin d'Uriage (semaine du 19-22/12/2022).

D1, J02. Rachais 2 – Villeneuve.

D1, J03. Villeneuve – Saint-Georges-de-Commiers.

D1, J04. Métropolitains – Villeneuve.

D1, J04. Fasson – Eybens 2 (jeudi 15/12/2022).

D2, Poule A, J01. Fontaine Les Îles – ASPTT 2 ST.
D2. Poule A, J02. ASPTT 2 ST – Rachais 3.
D2, Poule A, J03. Deux Rochers 4 – ASPTT 2 ST.
D2. Poule A, J04. ASPTT 2 ST – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.
D2, Poule A, J05. Vallée de la Gresse 4 – ASPTT 2 ST.
D2, Poule A, J06. Vallée de la Gresse 4 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2 (lundi 19/12/2022).
D2, Poule B, J01. Poisat – Goncelin.
D2, Poule B, J01. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – ASPTT 1 La Poste.
D2, Poule B, J02. Goncelin – Vallée e la Gresse 3 (lundi 19/12/2022).
D2, Poule B, J05. Tunisiens SMH 2 – Champagnier Brié 2 (jeudi 15/12/2022).
D2, Poule B, J05. Saint-Paul-de-Varces 2 – ASPTT 1 La Poste (lundi 09/01/2023).



COMMISSION FUTSAL

Mardi 06 DECEMBRE 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°584

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe

.....

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

COURRIERS:

Futsal des Géants : Lu et noté.
Futsal Grand Lemps 38 : Lu et noté.

INFO:

Ouverture des inscriptions pour tous les clubs de foot d'animation et futsal à raison d'une équipe par catégories et par club.
Les 16 premières équipes de chaque catégorie seront retenues.
Date limite d'inscription au 15/12/2022



Le "Noël du futsal" pour les catégories U6/U7 et U8/U9 se déroulera le **Mercredi 21/12/2022** dans le gymnase de PONT DE CLAIX (36 avenue Victor Hugo, 38800 PONT DE CLAIX).

U8/U9 : Accueil des équipes à 9h00 (explications des quelques règles du futsal).

Début du plateau à 10h00.

U6/U7 : Accueil des équipes à 13h00 (explications des quelques règles du futsal).

Début du plateau à 14h00.

Restauration sur place gérée par le club de Futsal Pont de Claix

Info de la commission féminine

2 plateaux seront organisés pour les catégories U8/ U9 et U10/ U11

→ A MOIRANS le 7 Janvier 2023

Date limite d'engagement 18 Décembre

→ A LA MURE le 21 Janvier 203

Date limite d'engagement le 8 Janvier

Coupe Départementale Futsal U13, U15, U17 et Féminines Séniors :

Ouverture des inscriptions pour tous les clubs de foot libre et futsal.

Les finales se dérouleront le week-end du 18 et 19/02/2023.

Dans un premier temps et pour une répartition plus simple sur les plateaux, seul 2 équipes par catégories seront engagées.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des créneaux dans vos gymnases sur les 3 week-ends de Janvier 2023.

Inscriptions :

U13 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.

US Corbelin 2 équipes.

Futsal des Géants 1 équipe.

U15 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.

U17 : FC Bourgoin Jallieu 2 équipes.

AS Vézeronce Huert 2 équipes.

US La Murette 2 équipes.

Féminines Séniors : Futsal des Géants 1 équipe.

Match reportés ou non joués:

Si le match n'est pas joué, il faut cocher sur FOOTCLUB « non joué » avant le lundi qui suit la rencontre pour éviter toute sanction (11 euros par rencontres à domicile).

Championnat Futsal 2022/2023:

Matches en retard : Faites le nécessaire pour reprogrammer vos rencontres le plus rapidement possible !!!!

D1 : 1° journée : S41 (11/10 au 16/10/22)

Futsal Voreppe 1 / Arbre de Vie : Reporté

Espoir Futsal 38 / Futsal Picasso : Le samedi 17/12/22 à 17h00 (gymnase municipale, St Alban de Roche).

D1 : 2° journée : S42 (18/10 au 23/10/22)

Pays voironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : Reporté

D2 : 2° journée : S42 (18/10 au 23/10/22)

Union Futsal Martinérois / Futsal Pont de Claix 2 : Reporté

D1 : 3° journée : S45 (08/11 au 13/11/22)

Espoir Futsal 38 / Futsal des Géants 2 : Reporté (gymnase municipale, St Alban de Roche).
Arbre de Vie / Futsal Picasso Reporté (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

D2 : 4° journée : S49 (06/12 au 11/12/22)

Union Futsal Martinérois / Futsal Grand Lemps 38 : Reporté.

D1 : 5° journée : S49 (06/12 au 11/12/22)

Pays voironnais Futsal / Futsall des Géants 2 : Le samedi 10/12/22 à 19h30 (gymnase Lafaille, Coublevie).

Arbre de Vie / Mistral Grenoble FC 1 : le vendredi 09/12/22 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

Futsal Voreppe 1 / Espoir Futsal 38 : le dimanche 11/12/2022 à 20h30 (gymnase Pigneguy, Voreppe).

Coupe Départementale Futsal:

Espoir Futsal 38; Futsal Grand Lemps 38; Futsal Pont de Claix 2.

Rappel:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

.....



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 6 DECEMBRE à 15 h 00

Procès-Verbal n° 584

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Jean Marc BOULORD, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT.

Excusés : Gérard ROBIN, Lucien BONO

EVOCATION

N°24 : VOUREY 1 / RO-CLAIX 2 – SENIORS – D4 – POULE B – MATCH DU 27/11/2022.

Dossier transmis à la commission des Règlements par la commission de Discipline.

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football ».

La Commission des Règlements communique au club de VOUREY, une demande d'évocation sur la participation du joueur : **Alexandre PETIT**, licence n° **254442210**, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de VOUREY de lui faire part de ses observations avant le 12/12/2022, délai de rigueur.

DOSSIER en attente

N° 25 : SEYSSINS / VERSAU : SENIORS FEMININES à 11 – D1 - MATCH DU 4/12/2022.

Le club de VERSAU a écrit sur la F.M.I : « *Je soussigné(e) GALLOIS, JULIE, 2598614296 Capitaine du club A. S. VER SAU formule des réserves pour le motif suivant : Joueurse numéro 8 CHENEVIER océane a une licence non validée* ».

Le club de VERSAU a confirmé sa réserve par courriel le 5/12/2022

RESERVE D'AVANT-MATCH

N° 26 : GRESIVAUDAN / ST PAUL DE VARCES : SENIORS – D3 - POULE A - MATCH DU 4/12/2022.

Le club de ST PAUL DE VARCES a écrit sur la F.M.I. : « Je soussigné Maxime Reymond capitaine de st paul de varces constate que le club de gresivaudan est en 3^{ème} année d'infraction au statut de l'arbitrage et n'a pas le droit aux mutés alors qu'ils présentent 2 joueurs (le 2 et le 9) mutés »

Le club de ST PAUL DE VARCES a confirmé sa réserve par courriel le 5/12/2022

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de ST PAUL DE VARCES, pour la dire recevable. (infraction au statut de l'arbitrage - nombre de mutés).

Considérant ce qui suit :

- Le P.V. du statut de l'arbitrage suite à la réunion de la commission le 30 septembre 2022 et paru le 6 octobre 2022.
- Le club de A.S. GRESIVAUDAN est en quatrième année d'infraction au statut de l'arbitrage avec interdiction de joueurs mutés pour la saison 2022/2023.

Attendu que sur la feuille du match figure le nom des joueurs Halil YAMIC, licence n° 2558624496 et Volkan ACARER, licence n° 2588654949, joueurs mutés hors période.

Par ces motifs, la C.R. donne match perdu par pénalité au club de A.S. GRESIVAUDAN pour en reporter le bénéfice au club de ST PAUL DE VARCES.

A.S. GRESIVAUDAN : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

ST PAUL DE VARCES : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Score de la rencontre : 0 / 0 (mail de l'arbitre officiel de la rencontre).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

DOSSIER OUVERT PAR LA COMMISSION DES REGLEMENTS

N°27: Club: BEAUCROISSANT – PLATEAU U10/U11 de MOIRANS du 26/11/2022 - POULE D

Considérant ce qui suit :

- L'article 200 des règlements généraux de la FFF,
- L'Art. 8 « Enquêtes et sanctions » des R.G. du D.I.F. : « Le bureau et ses commissions pourront faire ouvrir toute enquête ou établir toute expertise pour assurer la discipline des règlements en vigueur et la bonne gestion sportive du District Isère Football ».
- La vérification auprès du fichier informatique de la LAuRAFOOT, il s'avère qu'un joueur du club de BEAUCROISSANT est non licencié.

Le club de BEAUCROISSANT est amendé de la somme de 1 x 30€ = 30€ pour avoir fait jouer un joueur non licencié à la date de la rencontre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

MATCHS ARRETES

N°28 : ST ANTOINE / CHATTE – SENIORS – D3 – POULE B – MATCH DU 4/12/2022.

Dossier ouvert pour match arrêté pour cause d'intempérie.

DÉCISION

Considérant ce qui suit :

- La lecture du rapport l'arbitre officiel de la rencontre qui précise que depuis le début de la rencontre, une pluie forte et incessante s'abattait sur le terrain et de nombreuses flaques d'eau empêchaient le ballon de progresser, ce qui a motivé l'arrêt définitif de la rencontre à la 38^{ème} minute.

Par ce motif et constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements donne match à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°29 : LIERS / MOIRANS – SENIORS – D3 – POULE B – MATCH DU 4/12/2022.

Dossier ouvert pour match arrêté pour cause d'intempérie.

DÉCISION

Considérant ce qui suit :

- La lecture du rapport l'arbitre officiel de la rencontre qui précise que le terrain est devenu impraticable suite aux violentes pluies avant et pendant la rencontre ce qui a motivé l'arrêt définitif de la rencontre à la 30^{ème} minute.

Par ce motif et constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements donne match à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°30 : COMMELLE / ST GEOIRE EN VALDAINE – SENIORS – D4 – POULE C – MATCH DU 4/12/2022.

Dossier ouvert pour match arrêté pour cause d'intempérie.

DÉCISION

Considérant ce qui suit :

- La lecture du rapport l'arbitre officiel de la rencontre qui précise que depuis le début de la rencontre, une pluie forte et incessante s'abattait sur le terrain, rendant le terrain glissant et particulièrement dangereux ce qui a motivé l'arrêt définitif de la rencontre à la 45^{ème} minute.

Par ce motif et constatant que le match n'a pas eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements donne match à rejouer.

Dossier transmis à la Commission compétente pour reprogrammer la rencontre.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mardi 6 Décembre 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°584

Président : Michel Vachetta

Présents: Annie Brault, Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Daniel Guillard, Gilbert Repellin.

Excusés : Bernard Buosi.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... Laurafoot ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

INFORMATION

La saison passée, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels. Pour cette nouvelle saison la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge.

Aucunes modifications ne sera effectuées par la commissions sauf exceptions (preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que les calendriers ont été validés, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

U10 / U11

Amende Club de Dolomieu: Absence au plateau du 19/11/2022 à Creys-Morestel: amende maintenue.

Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.

Pour le secteur Voiron, Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin , tel 06.70.93.82.68.

U13

U13 D1 Poule A .

Club de Deux Rochers : Il nous manque le score et la feuille de match de la rencontre de la poule A du 26/11/2022.

Réponse avant mardi 13/11/2022, sous peine de match perdu.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Matches non joués du 04/12/2022 ou arrêtés pour terrains impraticables reportés à une date ultérieure.

D1 Poule B : ESTRABLIN / VILLENEUVE.

D3 Poule D : BEAUVOIR / BALMES NORD ISERE 2.

Poule B : ST ANTOINE / CHATTE.

LIERS / MOIRANS.

D4 Poule C : COMELLE / ST GEOIRE EN VALDAINE.

D5 Poule A : USVO 2 / UO Portugal 2.

Poule CC : LIERS 2 / CHABONS-OYEU.

VETERANS

Les matchs de coupe non joués le 02/12/2022 sont à jouer avant le 15 Janvier 2023 sous peine de match perdu aux deux équipes.

Responsable : Gilbert Répélin. : 07.86.40.95.23

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 16 décembre 2022 au lundi 19 décembre 2022

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 17 décembre 2022

Match U13 D4

AJA VILLENEUVE/FC VALLÉE GRESSE 3 à 12h00

Match U15 D2

AJA VILLENEUVE/SP. RIVES à 14h00

Match U17 D3

AJA VILLENEUVE/US GIÉRES 2 à 16h30

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 17 décembre 2022

Match U13 D4

AS BAJATIERE/FC2A 3 à 10h30

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 16 décembre 2022

Match vétérans

FC2A/US SASSENAGE à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 16 décembre 2022

Match Vétérans

ASIEG/VO PORTUGAL à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 17 décembre 2022

Match U15 D3

FC MISTRAL/FC ST MARTIN D'HÉRES 4 à 14h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 17 décembre 2022

Match U15 D3

US ABBAYE/FC2A à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 17 décembre 2022

Match U13 D3

FC2A 2/FC SEYSSINS 2 à 10h30

Match U15 D3

FC2A 2/GF38 Filles 3 à 14h00

Match U17 D3
FC2A 2/AC SEYSSINET 2 à 16h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 17 décembre 2022

Matches U13 D4
GF38 2/FC ST MARTIN D'HÉRES à 10h30

Matches U13 Critérium
GF38/FC CROLLES à 10h30

Matches U13 D4
GF38 3/US JARRIE CHAMP à 13h30

Match U17 D1
FC2A/FC ISLE D'ABEAU à 16h00

dimanche 18 décembre 2022

Match Cp LauraFoot Féminine
GF38 2/ENT. S. NORD DRÔME à 12h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 17 décembre 2022

Match U13 D4
USVO 4/FC 2 ROCHERS 3 à 12h00

Match U15 D3
USVO 2/FC VERSOUD à 14h00

Match U17 D3
USVO 2/FC MISTRAL à 16h30



COMMISSION TECHNIQUE

mardi 6 décembre 2022

Procès-Verbal N°584

Président : Samuel BOURGEOIS

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS

Les formations suivantes sont ouvertes en ligne :

CFF1 (discontinué)	9-10 et 16-17 mars 2023 (Lieu à déterminer)
CFF1	11-14 avril 2023 VALLEE DE LA GRESSE
CFF3	30-31 mars et 6-7 avril 2023 (Lieu à déterminer)
CFF4 Projet sportif éducatif	19-20 janvier 2023 SASSENAGE
CERTIFICATION CFF1	25 janvier 2023 DOMARIN
CERTIFICATION CFF1	5 avril 2023 CORBELIN
CERTIFICATION CFF3	1 ^{er} mars 2023 EYBENS
MODULE U7	4 mars 2023 (Lieu à déterminer)

FORMATION CFF4 Module SPORTIF du 19 janvier 2023 SASSENAGE

Reste 15 places

Liste des inscrits :

BOUDE MELVIN	OC EYBENS
CAPIZZI NICOLAS	2 ROCHERS FC
TEDESCO Laurent	2 ROCHERS FC
PEREIRA PEIXOTO Lucas	A. S. DE DOMARIN
CRISTINI Michael	F.C. DU LIERS
DE GIGLIO Loris	FC ECHIROLLES

GHAFIRI Abdelhak	ISLE D'ABEAU F.C.
OMBA KABALO Francis	ISLE D'ABEAU F.C.
PULEIO GILLES	GRENOBLE FOOT 38
SCHAPMANN Jean Charles	VALLEE DU GUIERS

CERTIFICATION CFF1 25 JANVIER 2023 DOMARIN

Liste des inscrits

M. PEREIRA Valentin	BALMES NORD ISERE
M. JDNOUR Mohamed	BALMES NORD ISERE
M. BOUFFIER Brice	BEAUVOIR ROYAS
M. OLLIVIER Benjamin	BOURGOIN FC
M. OUAILI Khaled	BOURGOIN FC
M. GRUJICIC Bojan	DEUX ROCHERS FC
M. PATRICOT Julien	DOLOMIEU US
M. PILLITIERI Bruno	DOLOMIEU US
M. RICARD Jody	DOMARIN
M. CHERRAD Nouredine	EYBENS OC
M. DI MATTEO Vincent	ENT.FOOT.ETANGS
Mme KOCH Johanna	MOIRANS FC
M. MONFORT Leo	MOIRANS FC
M. RODRIGUES Anthony	MOIRANS FC
M. MOUNIER Jeremy	RACHAIS ES
M. OLAGNON Thierry	SAINT QUENTIN FALLAV
M. DIOP Amadou	SASSENAGE
M. RECHOU Mathis	SASSENAGE
M. JAMPY Antoine	SEYSSINS FC
M. SOUISSI Mehdi	SEYSSINS FC
M. DJADOURI Karim	ST MARTIN D HERES FC
M. KHEFIF Hakim	ST MARTIN D HERES FC
M. TOUATI Hamadi	ST MARTIN D HERES FC
M. FOUSSINI Djalilou	ST PAUL VARCES US
M. CARIN Julien	ST SIMEON BRESSIEUX
M. BESSEAT Cyprien	SUD ISERE FC
M. MARTIN Corentin	SUD ISERE FC
M. POITE Remy	SUD ISERE FC
M. TELLACHE Boualem	TURC VERPILLIERE FC

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

**FORMATION CFF2 des 6-7 et 9-10 FEVRIER 2023
ST QUENTIN FALLAVIER**

SESSION COMPLETE

Liste des inscrits

DUBOIS PAGNON	Luc	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
CHENAUVIER	Didier	ARTAS CHARANTONNAY
PICAUT	Christophe	ARTAS CHARANTONNAY
BOUQUET	Kevin	BEAUVOIR ROYAS
PIOMBO	Aurelien	BEAUVOIR ROYAS
SURENYAN	Alain	BEAUVOIR ROYAS
CLERMONT	Alexandre	BOURGOIN J. FC
FONTAINE	Audric	C.S. VOREPPE
BERNARD COLOMBAT	Severine	CESSIEU AS
KHECHABA	Ahmed	CVL 38 F.C
TOUIOUAR	ABDOULLAH	EYBENS OC
LUCCHINO	Adrien	F.C PAYS VOIRONNAIS
MORATA	Mathis	F.C PAYS VOIRONNAIS
MIOZ	Dorian	ISLE D'ABEAU F.C.
TOUCHET	Francois	ISLE D'ABEAU F.C.
HANNA	Romarc	NORD DAUPHINE O.
TACHEZ	Frederic	SAINT QUENTIN FALLAV
LE COVEC	Diego	SEYSSINET AC
BOUSSANDEL	Jawed	ST MARTIN D HERES FC
FREVILLE	GREGORY	ST MARTIN URIAGE FC
LIMA	Frederic	ST PAUL VARCES US
APPLANAT	Diane	SUD ISERE FC
MARTIN	Corentin	SUD ISERE FC
POITE	Remy	SUD ISERE FC
TELLACHE	Boualem	TURC VERPILLIERE FC
AZZARO	Alexandre	UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL
MONIN	Aurelien	UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL
RECHOU	Mathis	UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL
COELHO	Florent	VALLEE GRESSE FC
GRACA	Julien	VALLEE GRESSE FC
VERGINI	Thomas	VALLEE GRESSE FC
VIZZINI	Olivier	VOUREY SP

Modalités d'inscription

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.ff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.ff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Compte-rendu CFF1 Novembre 2022

Encadrement : Jérémy HUGONNARD-ROCHE (CTD DAP), Samuel BOURGEOIS (Président de la Commission Technique), Stéphane DOUBLET, Karl PLANCHE, Maxime CLAIN, Thomas DE TYCHEY, Frédéric LAZZAROTTO (Commission Technique), ; Thomas BARTOLINI (Responsable Dossier Formation).

La Commission Technique du District a mis en place une formation CFF1 les 17-18 et 24-25 Novembre 2022 en partenariat avec le club de l'US Corbelin.

25 stagiaires (essentiellement éducateurs sur les catégories de l'école de foot de leur club) ont pu suivre cette formation ; le staff tient à les féliciter pour leur investissement et leur solidarité tout au long des 4 jours, et ce malgré des conditions météo pas toujours évidentes.

Cette formation leur a permis de se perfectionner sur la conception de séances, et de mieux appréhender la connaissance de leur groupe et de l'activité Football, ce qui permettra pour la majorité d'entre eux de se préparer pour la certification CFF1 à venir dans les prochains mois.

Merci au club de Corbelin pour son excellent accueil et le prêt de ses installations ainsi qu'aux membres de la Commission Technique pour leur implication dans ce stage.

